

Stefan Wesche

Sommaire

- Je préfère et recommande fortement l'adoption d'un mode de scrutin à vote unique transférable au Canada, bien qu'un autre système proportionnel soit toutefois préférable au système uninominal majoritaire à un tour.
- Les systèmes électoraux proportionnels n'offrent pas des gouvernements et des politiques moins stables, en fait, ils sont souvent plus stables que le système majoritaire uninominal à un tour.

Chers membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

J'aimerais saluer les mesures que vous avez prises jusqu'à maintenant pour stimuler la participation des Canadiens au processus et poursuivre de façon sérieuse l'amélioration de notre système électoral afin de contribuer à la modernisation de notre démocratie de façon à la rendre plus représentative des électeurs canadiens contemporains et de leurs valeurs, peu importe le parti qu'ils appuient.

Je souhaiterais structurer cet exposé en deux courtes parties.

- Notes sur la conception de systèmes électoraux;
- Notes sur la fausse « stabilité » des gouvernements élus selon un système majoritaire uninominal à un tour (SMUT).

Conception de systèmes électoraux

J'estime qu'il est important de faire la distinction, dans l'intérêt des Canadiens, entre la structure du scrutin et le système électoral. De nombreuses personnes du public, des médias et même de la classe politique semblent confondre le scrutin préférentiel, qui est un type de structure du scrutin, avec le « vote alternatif » (VA – également connu sous le nom de « vote préférentiel »), qui est un système électoral. En fait, un scrutin préférentiel peut être utilisé soit dans les systèmes non proportionnels comme le VA, ou dans les systèmes proportionnels, comme le mode de scrutin à vote unique transférable (VUT) ou le système de représentation proportionnelle mixte (SRPM).

Je crois que l'objectif de cette réforme, comme l'a proposé le premier ministre Trudeau, qui a promis de « faire en sorte que chaque vote compte » est de réduire le nombre de votes perdus [qui n'élisent personne] à près de zéro¹. C'est ce que sont en mesure de faire les systèmes proportionnels, l'unique condition préalable est d'intégrer les circonscriptions plurinominales. Un système de circonscriptions plurinominales, comme le SMUT ou le VA, laissera toujours une grande proportion de votes perdus, puisqu'il n'y a pas de représentation pour les personnes qui ne forment pas une partie de la pluralité ou 50 % + 1 dans une circonscription donnée. Prenons le cas d'une circonscription où 51 % des gens votent pour un Parti X; le SMUT et le VA offrent le même résultat, et tous ceux qui ont voté pour un autre parti ont perdu leur temps en allant aux urnes. En fait, dans ce cas, tous ceux qui ont voté pour le candidat gagnant au-dessus du seuil des 50 %+ 1 ont aussi perdu leur temps, puisqu'ils n'ont pas obtenu de représentation supplémentaire pour ces votes additionnels. Alors qu'un VA pourrait représenter une très

¹ Aux élections fédérales canadiennes d'octobre 2015, seulement 49 % des électeurs ont voté pour le candidat ayant remporté les élections.

légère amélioration par rapport au SMUT, puisqu'il permettrait de garantir qu'au moins 50 % des électeurs ont élu un représentant, seules les circonscriptions plurinominales peuvent assurer que la proportion des électeurs pouvant élire un représentant se rapproche plus du 100 % que du 50 %.

Bien que je considérerais volontiers un SRPM avec listes ouvertes comme constituant une nette amélioration par rapport au SMUT, **je privilégie et recommande le VUT**, qui conserve tous les représentants au niveau local, maximise l'influence des électeurs sur le résultat électoral et ne désavantage pas les candidats indépendants ni n'implante des partis politiques au sein du système électoral en tant que tel. En fait, le VUT est également financièrement économique de conception, puisque les partis présenteront seulement le nombre de candidats qu'ils estiment pouvoir élire dans une petite circonscription plurinomiale. Cela signifie que seuls les meilleurs candidats seront mis de l'avant, au lieu que chaque parti doive remplir une liste complète de 338 candidats au pays et rencontrer éventuellement des problèmes de contrôle. Compte tenu des lois en matière de financement des élections sur le remboursement des dépenses des candidats, il en résultera une réduction importante du coût des élections fédérales canadiennes ainsi qu'une grande amélioration de l'efficacité et de l'efficience des résultats pour les électeurs.

La fausse « stabilité » d'un système majoritaire uninominal à un tour

Un des avantages fréquemment mentionnés des SMUT, qui s'appliquerait sans doute aussi aux autres systèmes utilisés dans les circonscriptions unilatérales, comme le « vote alternatif » (VA), est qu'ils favorisent la stabilité du gouvernement en augmentant les probabilités que chacune des élections offre à un parti un gouvernement majoritaire. Bien que l'hypothèse voulant que les gouvernements majoritaires soient plus durables que ceux qui possèdent moins de la moitié des sièges, et que les gouvernements majoritaires soient plus probables en vertu du SMUT ou du VA, la conclusion que ces facteurs améliorent la stabilité du gouvernement semble fausse pour au moins deux raisons.

D'abord, la probabilité accrue d'élire des gouvernements majoritaires ne démontre pas une augmentation de la durée de vie générale des gouvernements, lorsqu'on prend en considération la durée de vie des gouvernements minoritaires, qui a diminué significativement. Ce fait est bien documenté dans le livre de Peter Russell, qui compare le nombre d'élections fédérales au Canada et en Allemagne depuis la Seconde Guerre mondiale, et conclut que le SMUT du Canada tient plus souvent des élections que l'Allemagne, proportionnellement².

La seconde raison pour laquelle les SMUT ne permettent pas d'offrir un gouvernement plus stable que les systèmes de représentation proportionnelle, est que les gouvernements qui en résultent semblent alterner les gouvernements majoritaires qui représentent seulement une minorité souvent polarisée d'électeurs – généralement environ 40 % des électeurs aux élections canadiennes depuis 1988. Par conséquent, un nouveau gouvernement vient souvent avec un contrôle absolu de l'Assemblée législative qui entreprend de défaire tout ce qui a été fait par le gouvernement précédent. Par contre, on retrouve une plus grande continuité de la politique [et moins de gaspillage de ressources] dans les systèmes proportionnels, où chaque vote de l'Assemblée législative a été obtenu par les représentants d'une vraie majorité de personnes.³

² Peter H., Russell, *Two cheers for minority government: The evolution of Canadian parliamentary democracy*, Emond Montgomery Publications Limited, Toronto (2008).

³ Pour une explication plus détaillée des mesures de stabilité gouvernementale, voir Stefan, Wesche, *Electoral Systems and their Effect on the Survival of Minority and Coalition Governments in Parliamentary Democracies*,

Je vous remercie encore pour l'attention que vous avez portée à ces questions. Je vous invite à procéder à la rédaction de votre rapport sur la réforme électorale dans l'intérêt des Canadiens, en faisant outre de votre appartenance politique.

Sincères salutations,

Stefan Wesche